



COMMUNE DE SAINT-ANDRE

SÉANCE DU 18 DÉCEMBRE 2020

DCM20201218/052

Approbation du quitus final et de la reddition définitive des
comptes-Ecoquartier ZAE Cressonnière-Convention de Mandat
d'étude avec la SIDR

Le Maire de Saint-André certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte principale de la mairie le 22 décembre 2020.

Que la convocation a été faite le 11 décembre 2020.

Le nombre de membres en exercice étant de 45 :

Présents :	36
Représentés :	4
Absents :	5
Total des votes :	40

L'an deux mille vingt, le dix-huit décembre, le conseil municipal de SAINT-ANDRE s'est réuni, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Joé BEDIER, Maire de la commune.

ETAIENT PRESENTS :

MM. BEDIER Joé, PEQUIN Jean-Marc, DIJOUX Sabrina, RAMASSAMY Laurent, CEVAMY Primilla, CONSTANT Jean-Paul, SOUPOU Alexa, POÏNY-TOPLAN Stéphanie, PAPAYA Laurent, NAZE Gilles, COUPOU Jimmye, ASSICANON Jean Thierry, GOURAMA Jean-Pierre, MAZEAU Michel, ALAMELE Maryse Brigitte, MOUTAMA RAMAYE Alain, PERRIER Charles, PARVEDY Georges, GRONDIN Jimmy, VIRAPIN KICHENIN Marie Linda, SABABADY Marie Josette, GRONDIN Migline, SOUBAYA PAJANIANDY Mickaël, BALBINE Valérie Larissa, CERVEAUX Adelaide, PERMACAONDIN Isabelle, PRAUD Elodie, PERIANIN-CARPIN Audrey, CHANE TO Marie Lise, LATCHOUMY Rosange, SINARETTY RAMARETTY Alain Bernard, VIRAPOULLE Jean-Marie, FENELON Jean Claude, PAYET BEN HAMIDA Viviane, SOUPRAMANIEN Stéphane, BARBE Ludovic

ETAIENT REPRESENTES :

MM. RAMIN Jean Yannick, VIRAPOULLE Jean-Paul, NAUD CARPANIN Marie-Hélène, TIPAKA Nadia

ETAIENT ABSENTS :

MM. PAYET Catherine Anne, LARIVIERE Marie, MAILLOT Serge René, BENOIT Sabrina, SAID Moussa

Le Maire



Joé BEDIER

SECRETAIRE DE SEANCE :

Madame Primilla CEVAMY a été désignée et a accepté de remplir cette fonction.

LE QUORUM ETANT ATTEINT, LE CONSEIL MUNICIPAL PEUT VALABLEMENT DELIBERER

DCM20201218/052 - Approbation du quitus final et de la reddition définitive des comptes- Ecoquartier ZAE Cressonnière-Convention de Mandat d'étude avec la SIDR.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
-

Dans le cadre de la convention signée avec l'ANRU en novembre 2009, la commune de Saint-André a confié à la SIDR la conduite des études préalables à la réalisation de l'éco-quartier dans les quartiers de Ravine Creuse et Cressonnière, dans le cadre d'une convention de mandat signée le 29/06/2011.

Le programme des études prévoyait quatre phases :

1/ Phase 1 : Diagnostic

2/ Phase 2 : Principes d'orientation - Préprogramme

3/ Phase 3 : Définition du Projet

4/ Phase 4 : Etudes techniques, réglementaires et procédures d'aménagement

Ainsi que deux actions transversales :

- Mission environnementale
- Mission Concertation et Communication

Suite à la volonté de la Commune d'intervenir fortement sur le développement des quartiers Ravine Creuse et Cressonnière, le programme des études a été actualisé dans le cadre de l'avenant n°2 signé le 5 juillet 2018, afin de réaliser une zone d'activité économique ZAE à vocation artisanale, conformément au PLU approuvé en 2017.

La Commune avait confié à la SIDR les missions suivantes :

- Définition des conditions administratives et techniques selon lesquelles les études seront étudiées et réalisées,
- Préparation du choix et signature des marchés d'études ou de toutes prestations intellectuelles,
- Gestion des marchés d'études ou de toutes prestations intellectuelles, versement des rémunérations,
- Suivi des études,
- Gestion financière et comptable de l'opération,
- Gestion administrative,
- Actions en justice.

Le coût prévisionnel des études était estimé à 316 000 euros HT, soit 342 860 euros TTC.

Suite à l'actualisation des études à réaliser, l'enveloppe financière prévisionnelle globale de l'opération a été ajustée à 364 770 euros HT, soit 394 960 euros TTC, dans le cadre d'un avenant n°2 à la convention de mandat, signé le 5 juillet 2018.

La SIDR a lancé les différentes études et remis à la Commune les rendus des prestataires.

Arrêt des études

Compte tenu de l'évolution du projet de la ZAE Cressonnière et du transfert de compétences économiques à la CIREST, la Commune a validé par délibération (DCM20191112/045) en date du 11 décembre 2019 :

- l'arrêt des études,
- l'établissement du dossier de solde et de clôture financière du mandat en vue de la reddition définitive des comptes.

Demande de quitus final et de la reddition définitive des comptes

La SIDR présente les comptes de l'opération et fournit tous les documents afférents (notamment les rapports d'étude, toutes les factures réglées).

- Le montant définitif des dépenses s'élève à 312 988,95 € TTC.
- Les versements de la collectivité déjà encaissés s'élèvent à 267 713,69 € TTC.
- Il est prévu d'appeler le solde des sommes dues par la collectivité à hauteur de 45 275,26 € TTC.

Mandat d'études Ecoquartier ZAE Cressonnière n°31030101

Récapitulatif Recettes/Dépenses et Bilan pour solde

Contrat	RECETTES						BILAN pour solde	
	Date	Objet	Budget initial TTC	Budget actualisé HT	Appelé TTC	Réglié TTC	RECETTES TTC	
Mandat signé le 29/06/2011 Avenant n°1-22/10/2012 Avenant n°2-05/07/2018	17/09/12	Demande de versement n°1			47 971,00 €	47 971,00 €	47 971,00 €	
	02/01/15	Demande de versement n°2			78 650,69 €	78 650,69 €	78 650,69 €	
	04/09/18	Demande de versement n°3			141 092,00 €	141 092,00 €	141 092,00 €	
	25/07/19	Demande de versement n°4 NON REGLE à annuler et remplacer par la demande de versement pour solde définitif			61 837,00 €	0,00 €	0,00 €	
	TOTAL RECETTES			342 860,00 €	334 959,95 €	349 350,69 €	267 713,69 €	267 713,69 €
Contrat	DEPENSES						BILAN pour solde	
	LB	Fournisseur	Budget initial TTC	Budget actualisé TTC		Dépenses réglées TTC	DEPENSES TTC	
Mandat signé le 29/06/2011 Avenant n°1-22/10/2012 Avenant n°2-05/07/2018	5403	Etudes et géomètre		300 837,95 €		218 709,63 €		
	5405	Concertation communication		8 500,00 €		8 500,00 €		
	5458	Autres frais divers		13 012,00 €		12 598,99 €		
	Sous-total Etudes				322 349,95 €		239 808,62 €	239 808,62 €
	5501	Honoraires mandataire		71 610,00 €		71 610,00 €		
	5507	Frais de portage financier		1 000,00 €		1 570,33 €		
	Sous-total Conduite des études				72 610,00 €		73 180,33 €	73 180,33 €
	TOTAL DEPENSES			342 860,00 €	334 959,95 €		312 988,95 €	312 988,95 €
DELTA RECETTES-DEPENSES en faveur de la SIDR							-45 275,26 €	

Conclusion

Le mandat peut être clôturé aux dépenses réglées après le versement à la SIDR des sommes dues par la Commune à hauteur de 45 275,26 € TTC.

Il est proposé d'annuler la demande de versement n°4 non réglée et de la remplacer par une demande de versement d'un montant de 45 275,26€ TTC pour solde définitif des comptes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide :

Article 1 :

D'approuver les comptes de l'opération et le bilan final,

Article 2 :

D'approuver le versement à la SIDR du solde du mandat à hauteur de 45 275,26 euros TTC (quarante-cinq mille deux cent soixante-quinze euros et vingt-six centimes),

Article 3 :

De délivrer le quitus final et d'approuver la reddition définitive des comptes du mandat,

Article 4 :

D'autoriser le maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Conformément à l'article L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie pendant un délai de deux mois.

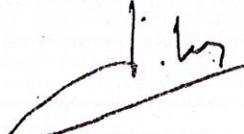
Pour extrait conforme

Fait à Saint-André le

23 DEC. 2020



Le Maire


JOË BEDIER